

Vos Attentes

- Connaître et comprendre les évolutions induites par le nouveau règlement comptable
- Maîtriser le changement de méthode au moment du passage au nouveau plan comptable
- Savoir comment présenter les nouveaux états de synthèse
- Repérer les spécificités et adaptations prévues par le plan comptable M22bis

Le règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif a été publié en décembre 2018 (règlement ANC 2018-06). Il devait être complété par un règlement spécifique relatif aux activités sociales et médico-sociales.

C'est chose faite avec la publication du règlement ANC 2019-04 du 8 novembre 2019 propre aux ESSMS, et applicable dès le 1^{er} janvier 2020. Avec la nouvelle nomenclature M22bis (arrêté du 31/12/2019), la nouvelle doctrine comptable des ESSMS est désormais connue.

L'intérêt de ces textes est de permettre (enfin !) d'appliquer dans les comptes annuels de l'entité gestionnaire des principes comptables spécifiques prévus par le CASF qui n'étaient jusqu'à présent admis qu'au niveau des établissements et services médico-sociaux ! La première application de ce nouveau règlement en 2020 sera traitée comme un « changement de méthode » dont l'impact sur la physionomie du haut de bilan sera loin d'être neutre !

Contenu pédagogique

Présentation générale du nouveau règlement

- Plus de transparence financière
- Une référence plus forte au PCG de 2014
- Une mise en œuvre qui revient à un changement de méthode avec effet rétroactif

Les nouvelles dispositions

- Actif : nouvelles conditions d'inscription :
 - traitement des contrats de « commodat » et impact sur la physionomie du bilan
- Passif : des évolutions marquantes :
 - Les fonds propres
 - Les subventions d'investissement
 - Les fonds dédiés : une nouvelle catégorie
- Valorisation des contributions volontaires en nature : valorisation et comptabilisation obligatoires
- L'enregistrement et le suivi des dons et legs

Les états de synthèse

- Le Bilan : nouvelle physiologie, nouvelles terminologies :
 - Actif
 - Passif
- Le compte de résultat : nouvelle présentation :
 - Présentation « en liste » pour une lecture des 3 niveaux de résultat
 - Nouveau positionnement des fonds dédiés pour une meilleure lecture du résultat d'exploitation
- L'annexe : une référence plus explicite aux statuts et au rapport de gestion :
 - Une présentation de l'objet social, de la nature et du périmètre des activités, des moyens mis en œuvre
 - Des modèles de tableaux modifiés

Boîte à outils

- Cas pratiques
- Outil de retraitement des subventions

Animation de la formation

Jean-Louis COQUIL, Consultant spécialiste du secteur social et médico-social, expert en gestion des ESSMS

Public

Directeurs financiers et responsables comptables d'associations et d'ESSMS

Durée et prix

1 JOUR / 7 HEURES

INTER : 395 € - INTRA : NOUS CONSULTER

Dates et lieux de la formation inter

20 février 2020 – 26 mars 2020 – 24 septembre 2020 – BORDEAUX